

Améliorer les dispositifs de protection pour produire plus efficacement.

La société 4B Fenster SA innove pour plus de sécurité au travail

L'engagement de la société 4B Fenster SA à Hochdorf (LU) pour l'amélioration continue de la sécurité au travail et de la protection de la santé figure en toutes lettres dans son manuel des cadres. Une visite de cette entreprise permet de constater comment ce principe directeur est mis en œuvre: une chaîne de fabrication de fenêtres ultramoderne a été intelligemment et astucieusement adaptée aux besoins propres de l'entreprise. La manipulation des dispositifs de protection en vue d'un hypothétique gain de productivité a ainsi été totalement exclue par ses dirigeants. Christoph Wendel, responsable de la qualité et Ruedi Scherer, chef de l'entretien sont tous deux parfaitement conscients de leur responsabilité éthique.

50 mètres de long et 25 mètres de larges! Ce sont les dimensions de la ligne de production entièrement automatisée de cadres et de battants de fenêtres en bois qu'héberge l'atelier de fabrication de 4B Fenster SA. La supervision de toutes les étapes de travail, du stockage du bois brut au contrôle qualité en passant par le sciage et le corroyage est un véritable défi. Ruedi Scherer, le chef de l'entretien s'en est immédiatement rendu compte au cours de la mise en service de la nouvelle installation. «Certains dispositifs de protection rendaient la production presque impossible» nous explique-t-il, «nous ne pouvions intervenir de façon isolée sur chaque unité et devons fréquemment interrompre le travail, synonyme de perte de temps et d'arrêt de la production.» La tentation de manipuler brièvement les dispositifs de protection pour intervenir sur la machine en marche pour éviter de tels arrêts est alors grande. La tentation était d'autant plus grande que la production de 4B Fenster SA ne repose pas sur des produits normalisés fabriqués en grandes séries, mais sur des pièces faites sur mesure, de grandes tailles et de très petites séries qui demandent des réajustements réguliers.

Quiconque neutralise une protection risque la mort

Comment alors conjuguer sécurité au travail et efficacité? Cette situation critique a été analysée en collaboration avec la Suva et des propositions de solutions ont été définies. On a ensuite procédé à une détermination des dangers et à une appréciation des risques de l'installation. La production de fenêtres fait appel à des opérations de sciage et de fraisage et nécessite de puissants convoyeurs à bande. Les lourds chariots qui transportent le bois se déplacent automatiquement à vive allure sans aucun égard pour les personnes distraites. Un accident est alors très vite arrivé! C'est pourquoi il n'a jamais été question de neutraliser des dispositifs de protection chez 4B Fenster SA. Reste que cela se produit bien plus souvent que l'on ne veut généralement l'admettre: une enquête représentative de la Suva effectuée au cours du printemps 2007 révèle en effet que la moitié des entreprises de production en Suisse utilise des installations dont les dispositifs de protection ont été neutralisés. Le corollaire de cette situation est qu'un assuré Suva sur vingt travaille à une machine qui a été manipulée. Chez 4B Fenster SA, une telle situation est jugée inacceptable.

Un employeur qui tolère la manipulation commet un délit

Les employeurs sont tenus de lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il doivent, entre autres, veiller à ce que «l'efficacité des mesures et des dispositifs de protection ne soit pas entravée». Selon le Code pénal suisse (CP), le responsable encourt en cas de non respect une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une sanction pécuniaire – même s'il n'y a pas eu d'accident. Il suffit de prouver que le retrait d'un dispositif de protection a été toléré. Christoph Wendel, responsable de la qualité en est pleinement conscient: «Bien entendu qu'il est avant tout question d'épargner des souffrances à nos employés, l'entreprise y gagne cependant aussi en évitant les arrêts de production, les prétentions en responsabilité civile, voire des suites pénales.»

Des solutions innovantes pour produire efficacement en toute sécurité

Plutôt que de manipuler les dispositifs de protection, 4B Fenster SA s'est attachée, avec beaucoup de créativité, à développer de nouvelles solutions. Ruedi Scherer a conçu un système de passerelles et d'escaliers permettant aux employés d'accéder au plus près de chaque étape de fabrication de l'imposante chaîne de production de fenêtres. Il a fait poser de nouvelles grilles de protection et monter des écrans de contrôle pivotant complémentaires afin d'éviter aux employés d'avoir à se déplacer inutilement ou de s'exposer à des risques. L'ensemble de l'installation a de plus été complétée par de nombreux interrupteurs et autres dispositifs de protection telles que des portillons dont l'ouverture est asservie à l'arrêt de la machine. Mais ce n'est pas tout: toute l'installation a été insonorisée au moyen de fenêtres acoustiques de leur propre fabrication afin de rendre le travail dans l'atelier de production moins pénible. Enfin, des casques d'écoute équipé de microphones permettent aux opérateurs sur machines de mieux communiquer entre eux.

La culture de la sécurité dans tous les secteurs de l'entreprise

La sécurité au travail et la protection de la santé sont des thèmes présents dans tous les secteurs de 4B Fenster SA. Ils sont régulièrement abordés au cours des séances des cadres consacrées à la sécurité au travail, lors d'exercices de défibrillation ou d'incendie et constamment mis en œuvre par l'acquisition, par exemple, de ceintures lombaires destinées à favoriser le levage ergonomique des charges. «Nous faisons également sans cesse appel au sens des responsabilités de notre personnel», explique Christoph Wendel. Ce qui semble d'ailleurs porter ses fruits: «Nos employés sont aujourd'hui tellement sensibilisés à la sécurité qu'ils viennent nous signaler de leur propre initiative les points qui pourraient être améliorés.»

Illustrations et légendes - „4 B Fenster SA“



Sans dispositifs de protection, les déplacements des chariots rendraient le travail extrêmement dangereux.



Toute l'installation est insonorisée au moyen de fenêtres acoustiques et les opérateurs communiquent entre eux avec des casques d'écoute équipés de microphones.



Christoph Wendel, responsable de la qualité, applique avec conviction les principes



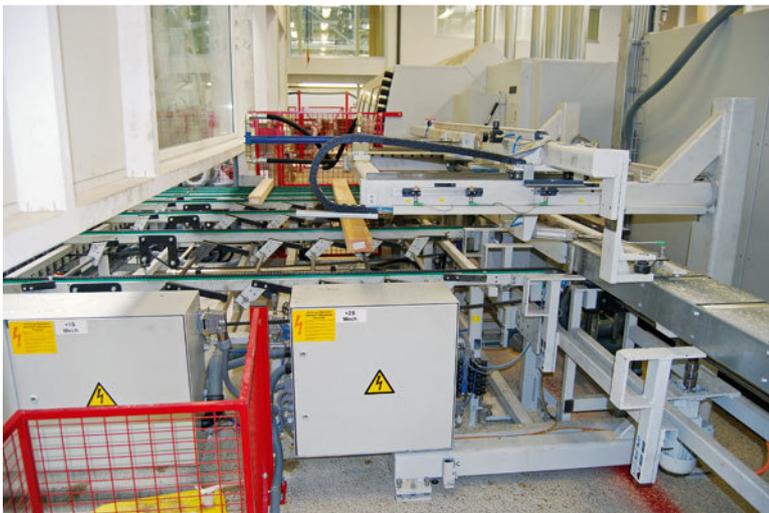
Les zones dangereuses de la chaîne de production ont plusieurs niveaux de protection.

de l'entreprise en matière de sécurité au travail.

Ici une porte équipée d'un dispositif d'interverrouillage



L'accès aux zones dangereuses est protégé par des portillons surveillés électriquement.



La chaîne de production de fenêtre ne peut pas être mise en service tant que les portillons et portes ne sont pas fermés.



Une série d'écrans de contrôle pivotants permet aux employés de superviser constamment chaque processus de production.



Ruedi Scherer, chef de l'entretien a modifié la nouvelle chaîne de production pour plus d'efficacité et une meilleure sécurité au travail.



Ruedi Scherer, chef de l'entretien fait une démonstration du dispositif d'interverrouillage des portes: la machine ne peut pas être démarrée tant que la porte est ouverte.

«STOP à la manipulation des dispositifs de protection» – une campagne de la Suva

Les dispositifs de protection des machines et des installations sont manipulés dans une entreprise sur deux en Suisse. Le corollaire de cette situation est qu'un assuré Suva sur vingt travaille à une machine dont la protection est défectueuse. Ces résultats alarmants sont ceux d'une enquête représentative effectuée par la Suva au cours du printemps 2007. Les risques sont souvent sous-estimés, cette situation peut engendrer des accidents graves, voire mortels. La Suva a décidé de lutter contre ces abus en lançant, à l'automne 2007, la campagne «STOP à la manipulation des dispositifs de protection».

Beaucoup de responsables tolèrent la neutralisation des dispositifs de protection, ils vont même jusqu'à les ordonner de façon ciblée pour des questions de délais, de confort ou tout simplement d'habitude. Il existe pourtant une autre solution qui consiste à optimiser les processus de travail, à appliquer strictement les règles de sécurité internes et à engager le dialogue avec les fabricants des machines si les mesures de protection nuisent à la productivité. La Suva a ainsi développé dans le cadre de cette campagne divers moyens d'aides destinés à soutenir les employeurs et les coordinateurs de la sécurité dans leur action contre la manipulation des dispositifs de protection. Des listes de contrôle exhaustives, des publications détaillées et une série d'autocollants pratiques peuvent être commandés ou téléchargés sous www.suva.ch/dispositifs-de-protection. Des contrôles renforcés sont également prévus dans les branches concernées au cours des prochaines années.

La campagne de la Suva ne se résume pas à un simple appel à la responsabilité éthique des employeurs, elle rappelle également que les manipulations sont des actes dangereux, interdits par la loi. Les employeurs sont ainsi tenus selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) à veiller à ce que l'efficacité des mesures et des installations de protection ne soit pas entravée. En cas de non respect de leurs obligations, ils encourrent, conformément aux dispositions du Code pénal suisse (CP) une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une sanction pécuniaire.

La Suva

La Suva a été fondée en 1918. Elle emploie près de 2900 personnes au siège de Lucerne, dans ses 19 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public, elle assure près de 110 000 entreprises, soit 2 millions d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. La Suva génère un volume de primes d'environ 4,4 milliards de francs. Depuis 2005, elle assume aussi la gestion de l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. L'entreprise est financièrement autonome et ne perçoit pas de subventions. Ses excédents de recettes sont redistribués aux assurés sous forme de réductions de primes. Les partenaires sociaux - employeurs et salariés - de même que la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration.

www.suva.ch